

# [COMMUNIQUE DE PRESSE] RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT PALESTINIEN : La paix exige des actes

La CFDT salue la décision de la France de reconnaître l'État de Palestine, rejoignant ainsi près de 150 pays qui affirment que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes s'applique pleinement au peuple palestinien. Cet acte, attendu depuis longtemps, ne peut rester symbolique : il doit marquer un véritable tournant et s'accompagner d'initiatives concrètes pour mettre fin à l'impasse et ouvrir enfin la voie à une paix juste et durable.

Cette décision est une avancée importante pour la CFDT. Elle ne suffira pas. Elle doit obliger à mettre fin à la tragédie humaine qui se déroule actuellement à Gaza. Le récent rapport de la Commission d'enquête de l'ONU dresse un constat accablant, documentant des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis par Israël et dénonçant un génocide. La population gazaouie, déplacée, affamée et bombardée, vit une urgence humanitaire absolue.

Face à la fuite en avant meurtrière du gouvernement Netanyahu, les déclarations ne suffisent plus. La CFDT appelle les décideurs français et européens à agir pour imposer :

- Un cessez-le-feu immédiat, total et permanent.
- L'entrée sans entraves et la protection de l'aide humanitaire d'urgence, ainsi que l'accès libre et sécurisé pour les journalistes et les observateurs internationaux.
- La mise en place de sanctions contraignantes notamment la suspension de l'Accord d'association UE-Israël.

Pour la CFDT, il ne pourra y avoir de paix juste et durable sans justice. La construction d'un avenir de paix pour les peuples palestinien et israélien exige que les responsables de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, de part et d'autre, rendent des comptes devant la justice internationale. Cela impose également la libération immédiate de tous les otages israéliens et de tous les prisonniers politiques palestiniens.

La reconnaissance de l'État palestinien doit être le début d'un processus politique renouvelé. Cet horizon de paix ne peut se construire que sur la base du droit international, notamment les résolutions des Nations Unies, pour mettre fin à l'occupation et à la colonisation pour garantir le droit des deux peuples à vivre côte à côte en paix et en sécurité, dans deux États aux frontières sûres et reconnues.

DÉCLARATION DE BEATRICE LESTIC, SECRÉTAIRE NATIONALE DE LA CFDT

paix  
Infos pratiques

**Suivez-nous sur les réseaux !**

Bluesky [S3C CFDT TELECOMS PRESTATAIRES](#)

Facebook [S3C Télécoms prestataires IDF](#)

insta [s3ctelecomsprestatairesidf](#)

[LinkedinS3C Télécoms Prestataires IDF](#)

[Threads3ctelecomsprestatairesidf](#)

[TiktokS3CTélécomsPrestatairesIDF](#)

Documents

[RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT PALESTINIEN La paix exige des actes](#)